

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTMBRE 2021

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

L'An deux mille vingt-et-un, le quatorze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiyet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : CHAINTREUIL Michel, BROUSSE Valérie, GREZAUD Sabrina

Secrétaire de séance : Kiyet CORLAY

Date de convocation : 9 Septembre 2021

Date d'affichage : 9 Septembre 2021

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 22/07/2021.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

RAPPEL A LA MEMOIRE

Le Maire rappelle le décès de M. Robert MALIN le 25 Juillet dernier à l'aube de ses 90 ans. La cérémonie, en comité restreint, a eu lieu en la maison funéraire de Gleizé (69).

M. Robert MALIN, ancien président du Syndicat d'initiative, ancien président du Comité des Fêtes, Vice-président de l'Office de Tourisme, Membre de la Route de la Bresse, a été très actif durant 60 ans dans ces différentes associations et un hommage lui a été rendu le Lundi 30 Août 2021 à 18h30 sous le Marché Couvert (jour d'anniversaire de ses 90 ans).

DELIBERATION N°D2021_09_051_REMB PRIME ENCAISST CC

DELIBERATION REMBOURSEMENT PRIME A L'ENCAISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

Objet : régularisations financières avec la Communauté de Communes de la Veyle suite au transfert de la compétence « assainissement collectif » au 31/12/2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;

Considérant que la Communauté de communes de la VEYLE exerce, depuis le 1er janvier 2020, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « assainissement » en application de l'article 64 IV 1° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant qu'un mécanisme de reversement des résultats des budgets communaux, corrigés d'éléments 2019 réglés ou perçus en 2020, a été mis en place à hauteur de 50% ;

Considérant que les primes d'épuration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse perçues durant l'année 2020, n'ont pas été intégrées dans le reversement des résultats et ont été encaissées par les communes en lieu et place de la Communauté de Communes ;

Considérant que le montant des primes d'épuration à reverser est de 11 054.33€ ;

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation de ces flux ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le reversement des primes d'épuration d'un montant de 11 054.33€ à la Communauté de Communes de la Veyle ;

PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus et inscrits au budget de la collectivité ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°D2021_09_052_PERIMETRE PROT MONU HIST**DELIBERATION VALIDATION CREATION NOUVEAU PERIMETRE PROTECTION MONUMENTS HISTORIQUES**

Les Bâtiments de France ont proposé de redéfinir le périmètre de protection patrimoniale qui aurait pour but de limiter l'emprise en zone habitable.

Dans sa délibération du 22/10/2020, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le nouveau périmètre proposé par la Direction Départementale des Territoires.

Suite au rapport d'enquête publique (enquête du 28/06/21 au 16/07/21) portant sur le projet de création d'un périmètre délimité des abords des monuments inscrits au titre des monuments historiques sur les Communes de PONT DE VEYLE et GRIEGES, un avis favorable a été émis par le commissaire-enquêteur le 8 août 2021,

Après étude du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le nouveau périmètre proposé par la Direction Départementale des Territoires et validé par le Commissaire-enquêteur
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°D2021_09_053_MARQUAGE AU SOL**DELIBERATION MARQUAGE AU SOL**

Il y a lieu de prévoir le marquage au sol très prochainement sur tout le territoire de la Commune.

Considérant que le marquage au sol n'a pas été effectué en 2020,

Considérant que les employés communaux ne peuvent pas réaliser ces travaux car ils ont beaucoup de tâches à accomplir et se trouvent en manque d'effectifs,

Considérant que les travaux de marquage font partie de la sécurité routière,

Considérant que l'Entreprise MIDI TRACAGE est notre fournisseur habituel,

L'entreprise MIDI TRACAGE a transmis un devis sur la base de 11 235 € TTC concernant la réalisation du marquage au sol sur tout le territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **EST FAVORABLE** à la réalisation du marquage au sol
- **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise MIDI TRACAGE de CHARNAY LES MACON sur la base de 11 235 € TTC

DELIBERATION N°D2021_09_054_DENOMINATION IMPASSE BISCUITERIE**DELIBERATION DENOMINATION NOUVELLE IMPASSE**

Suite aux travaux de réhabilitation du quartier de l'église, il y a lieu de nommer la nouvelle impasse qui relie l'hôpital à la Grande rue.

Pour ce faire, plusieurs propositions ont été faites et, à l'unanimité des membres présents, la nouvelle impasse se dénommera ainsi : « **Impasse de la Biscuiterie** ».

DIVERS

➤ TRAVAUX :

- ENTREE CHATEAU : plantations prévues pour novembre 2021
- AIRE SERVICE CAMPING CAR : travaux fin septembre, début octobre
- VIDEO PROTECTION en cours – Autorisation Préfecture et proposition subvention à hauteur de 50% par la Région : non notifié à ce jour
Réfléchir quand aux équipements, bien choisir le système de protection (caméras, installation, consultations des images...)
- ECOLES – CANTINE : L'Assemblée Générale est prévue le vendredi 24 septembre à 18H15
M. le Maire ne pourra pas être présent et demande aux conseillers de bien vouloir assister à l'AG

➤ CENTRE DE VACCINATION

Représente jusqu'à ce jour 800 vaccinations/semaine – La vaccination des collégiens et seniors pour leur 3^{ème} dose est prévue pour les semaines à venir

Le Centre représente 7 300 € de dépenses depuis l'ouverture ; une demande de remboursement a été demandée auprès de l'ARS

➤ **SALLE POLYVALENTE** : Gymnastique proposée tous les mercredis matins – Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la gratuité de la location de la salle polyvalente jusqu'en fin d'année 2021

➤ **CLUB DE L'ORMEAU** : Les membres se réuniront tous les mercredis dans l'ancienne mairie (matins : cours de tablette et après-midi : jeux)

➤ Recrutements

- Garde champêtre en attente
- Agent technique pour remplacer un agent en maladie professionnelle

➤ Demande de subvention auprès du Département a bien été déposée pour les travaux de **réhabilitation des ponts** suspendus, à 3 branches (15 %) + mécénat sera déposé avec la Communauté de Communes

➤ **2 appels à projets** pour 2023-2024, déposés auprès du Département pour une 2^{ème} phase de réhabilitation des ponts du parc du château et pour une éventuelle construction ou réhabilitation d'une école dans le cadre d'une fusion entre nos deux écoles séparées actuellement (150 000 €).

➤ **Petites Villes de Demain** regroupant les communes de VONNAS, PONT DE VEYLE et la Communauté de Communes de la Veyle, se réunissent régulièrement afin de définir les besoins de chacun. Le Conseil Municipal accepte de régler les repas des intervenants à chaque réunion produite sur PDV représentant un coût approximatif de 10 à 12 €/personne.

En ce qui concerne PONT DE VEYLE, les sujets abordés sont notamment les friches, VALENTINI SCIAM ...

Des dossiers de demandes de subventions sont à déposer rapidement.

La Communauté de communes a recruté une cheffe de projets dernièrement afin de bien mener le dit projet.

➤ Demande d'emplacement d'un Food Truck : Le Conseil Municipal émet un avis défavorable et favorise les commerçants locaux qui proposent déjà des services de restauration identiques.

➤ CANTONAIDE : Déménagement des locaux prévu entre le 18 et 30 septembre 2021 à la Samiane – Kiymet demande de l'aide pour transporter le matériel.

➤ DATES A RETENIR

- 16/09 : Réunion publique PLUi à l'Escale à 19H
- 17/09 : Marché artisanal nocturne Veyl'Com
- 18/09 et 19/09 : Journées du Patrimoine (visite du château, bureaux de la Communauté de Communes et la Mairie)
- 21/09 : Inauguration 3 commerces
 - 19H00 : P'Tit Brin de Broc (brocanteur)
 - 19H20 : Stars for Life (tatoueurs)
 - 19H40 : Bar la Renaissance
 - 20H00 : Discours et pot de l'amitié (pass sanitaire) « Place de l'Eglise »
- 02/10 : Inauguration « Place de l'Eglise » et « Impasse de la Biscuiterie » de 10H à 12H
- 09/10 : Inauguration vestiaires du Rugby – A confirmer
- 21/10 : Inauguration La Fabrik 82 à 19H

Nota : Le Conseil propose un forfait de 100 € pour l'organisation de chaque inauguration